Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 11 septembre 2023, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Karine Clouâtre Nathalie Bonneville Geneviève Girard
	MM.	Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
Le Conseiller, M. Martin Carrier est absent.

2023-09-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Geneviève Girard :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2023-09-003 **Adoption du procès-verbal du 14 août 2023**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 14 août 2023 a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Jacques Malouin :

L'adoption du procès-verbal du 14 août 2023 tels que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-004 **Rapport de l'inspecteur pour le mois d'août 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois d'août 2023

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter le rapport des permis émis du mois d'août 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-005 **Décision sur les demandes de dérogations mineures**

2023-09-005.1 **DM2023-05, 70, rue Bouthillier (lot 4 565 028)**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une dérogation de 1.24 mètre et 1.06 pour les marges de recul latérales ;

CONSIDÉRANT que l'année de construction du bâtiment principal est 1958;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande ;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Jacques Malouin et résolu :

D'ACCEPTER, selon les recommandations du CCU, la demande visant la régularisation des marges latérales du bâtiment principal à 0.76 et 0.94 mètre.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-005.2 **DM2023-06, 1962, rue Asselin (lot 4 564 604)**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une dérogation de 0.61 mètre pour la marge de recul latérale ;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande ;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Jacques Malouin et résolu :

D'ACCEPTER, selon les recommandations du CCU, la demande visant la régularisation de la marge latérale du garage isolé à 0.39 mètre.

2023-09-006 **Adoption du Règlement de Protection Incendie final**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le règlement concernant la prévention des incendies, afin d'y apporter quelques corrections visant à améliorer la sécurité des occupants des bâtiments ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier les dispositions permettant un renvoi à des exigences en vigueur lors de la construction ou transformation de certains bâtiments afin d'assurer la sécurité des occupants tout en favorisant une application réglementaire logique et progressive tenant compte de l'évolution des normes en matière de construction ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, dans un souci de gestion des risques incendie, de modifier les dispositions permettant l'utilisation des pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs ;

CONSIDÉRANT qu'il est également opportun de modifier les peines associées aux infractions commises à l'égard de certaines dispositions du règlement ;

CONSIDÉRANT qu'il est également opportun de remplacer les amendes pour les appels inutiles causés par des systèmes d'alarme-incendie par l'imposition d'une tarification ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la table du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mars 2023;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter le règlement 627-2, Règlement remplaçant le règlement no 627-1 concernant la prévention des incendies

Adoptée à l'unanimité

2023-09-007 **Modification règlementaire pour l'établissement de pension pour chien**

CONSIDÉRANT une demande relative à l'implantation d'un établissement de pension pour chiens ;

CONSIDÉRANT que la règlementation actuelle ne les autorise que dans une zone restreinte et les assimilent aux mêmes restrictions qu'un « chenil- élevage de chiens » ;

Avis de motion est déposé par M. Jacques Malouin :

Qu'il sera déposé à une séance ultérieure, un projet de modification règlementaire afin d'autoriser conditionnellement un usage spécifique de garde et pension pour animaux domestiques ;

Adoptée à l'unanimité

2023-09-008 **Règlement concernant l'utilisation des conteneurs maritimes**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement 401-21 en mars 2021.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

De déposer un avis de motion pour l'adoption du Règlement 401-21 concernant l'utilisation des conteneurs maritimes.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-009 **Réserve de Biodiversité Samuel-de-Champlain – Entente de travaux avec le Ministère de l'Environnement**

CONSIDÉRANT les demandes par des citoyens résidents près de la réserve de Biodiversité Samuel-de-Champlain, d'élaguer les arbres afin de rendre le secteur plus sécuritaire.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville appuyé par M Sophie Baril :

D'autoriser un entretien des arbres de la Réserve de Biodiversité Samuel-de-Champlain en période hivernale, à la mesure des ressources disponibles.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-010 **Proposition de bail de location et option d'achat pour le bâtiment de l'ancienne caisse populaire (Mise à jour)**

CONSIDÉRANT les conditions d'un bail de trois ans avec possibilités de prolongation d'une année pour un total de quatre années. Ainsi qu'option d'achat à la fin du bail.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyée par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser la proposition des conditions modifiées du bail au locataire-acquéreur potentiel.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-011 **Centre d'Arts de Sabrevois – Reconduction de l'entente de gestion et contribution financière – Évènement pour l'automne 2023**

CONSIDÉRANT L'évènement du 5-6-7-8 octobre au Centre d'Arts de Sabrevois ;

CONSIDÉRANT qu'une contribution de la municipalité, au niveau logistique, est demandée.

Le conseil propose :

D'autoriser l'aide nécessaire au niveau de la logistique pour l'évènement du mois d'octobre : fermeture de rue, prêt d'équipement et assistance.

De reporter la reconduction de l'entente de gestion afin de renégocier dans les prochains mois.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-012 **Acquisition de modules de skateboard 2024**

CONSIDÉRANT une offre pour des modules de skateboard usagés pour un montant maximal 20 000 $.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Sophie Baril :

D'autoriser à verser un acompte provisionnel de 5 000 $ afin de réserver les modules de skateboard.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-013 **Dépenses du mois d'août 2023 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'août 2023 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'août 2023, un montant de 195 397.30 $.

Adoptée à l'unanimité

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

2023-09-014 **Correspondance**

2023-09-014.1 **Fabrique Sainte-Anne – demande de contribution**

CONSIDÉRANT Le souper spaghetti du 24 septembre 2023.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'autoriser une contribution de 500$ pour le souper spaghetti de la Fabrique Sainte-Anne.

2023-09-015 **Varia**

2023-09-015.1 **Transport scolaire**

CONSIDÉRANT que le transport scolaire ne se rend pas aux rues transversales pour les rues Bouthillier, place Donat, Ménard et Laberge ainsi que pour toutes autres avenues ayant ces enjeux ;

CONSIDÉRANT que sur certaines autres rues, le service d'autobus scolaire se rend au bout des avenues pour des situations similaires ;

CONSIDÉRANT que les rues complètes sont de près d'un kilomètre et qu'il y a des distances importantes où il n'y a pas d'habitations résidentielles, ni d'éclairage public et que les élèves sont aussi exposés aux facteurs météo lors de mauvais temps ;

CONSIDÉRANT que cette situation représente un enjeu de sécurité qui expose les élèves à un risque difficilement explicable, notamment dû à l'achalandage de la circulation à l'heure d'embarquement, ainsi que le facteur d'obscurité en période hivernale et l'entretien des routes et du déneigement ;

CONSIDÉRANT que les élèves sont exposés à un danger important puisque s'ils doivent esquiver une voiture ou une déneigeuse ils doivent aller dans l'accotement qui est très mince à plusieurs endroits et que les fossés sont très creux.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des circonstances, justifient un délai négligeable de transport supplémentaire.

CONSIDÉRANT qu'un temps de marche réduit permettrait aux élèves d'arriver plus tôt et de manière plus fiable à l'arrêt d'autobus, ce qui garantirait que le l'autobus scolaire serait plus en mesure de suivre un horaire strict, évitant ainsi des retards potentiels qui pourraient créer des situations de stress ou de précipitation dangereuses.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

De demander au Centre de service scolaire des Hautes-Rivières, service des transports, de réviser et d'adapter les trajets d'autobus afin de réduire les distances de marche pour les jeunes du secondaire et rendre leurs parcours plus sécuritaires.

2023-09-016 **Période de questions**

2023-09-017 **Fermeture de l'Assemblée**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Sophie Baril :

La fermeture de l'Assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier